

André Roken
commerçant

Rugendabari le 1 juin, 1958.

Rugendabari Ruhengeri.	
No 6423	A1 14/02
	3/6/58
	AT

A Monsieur l'Administrateur Territorial

Ruhengeri.

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous exposer par écrit les quelques questions que je voudrais vous soumettre.

Je suis bien malheureux: je suis délaissé, abandonné par tous, je suis sans protection: Les Blancs me renient, les noirs me repoussent. Quelques mulâtres mes frères sont dans la même situation que moi.

Le manque de protection dont je me plains se manifeste d'abord dans les services judiciaires: les autorités administratives Européennes nous obligent à être jugés par les Tribunaux indigènes, or, les juges de ces tribunaux, ne nous écoutent pas, ils n'ont pour nous aucune considération: ne disent-ils pas que nous ne sommes de leur race... Ils ont tort de dire cela, il n'est pas en effet de notre faute que nous sommes nés mulâtres. Si ces juges font distinction de race, comment peuvent-ils trancher un différend d'une façon impartiale, entre un mulâtre et l'un de leurs ? Je pourrai, si vous voulez bien m'accorder une entrevue vous dire de vive voix, combien nous sommes mal traités par ces tribunaux. Nous serions très heureux s'il nous était permis d'être jugés par les Juges de Police: Ceux-ci ne font exception de personne ils ne s'occupent pas de question de race lorsqu'ils prononcent leurs jugements.

Je passe sans transition à la question de propriété foncière à laquelle nous attachons une importance capitale: Chaque indigène a une propriété des champs que son père lui a légués en héritage. L'indigène cultive et laboure ses champs d'où il tirera son pain quotidien pour sa subsistance et celle de sa famille. Sur ce point de vue, les indigènes sont certainement plus heureux que nous.

Je désirerais, et tel est je crois le vœux de tous les mulâtres résidants au Ruanda, obtenir du Gouvernement l'autorisation d'acheter des terrains arables afin que nous puissions nous aussi avoir une propriété où nous pourrions fixer notre demeure. Ces terrains que nous aurons achetés, pour lesquels nous aurons versé une certaine somme d'argent, seront notre bien et nos enfants seront heureux d'avoir des champs qui leur fourniront de vivres nécessaires à leur subsistance.

Nous souhaitons beaucoup que notre demande, soient satisfait, sinon, nous aurions la tendance à penser qu'on ne veut plus de nous au Ruanda. De plus, le regret d'être nés des parents de race différente, envahira tout notre être.

Puisque par cette lettre Vous avez compris notre pitoyable situation, nous comptons sur votre bienveillance que vous ferez quelque chose pour nous ou du moins vous intercéderez pour nous si notre requête dépasse votre compétence.

Je termine en vous remerciant bien sincèrement d'avance de tout ce que vous pourrez et voudrez pour moi et pour les miens.

Veuillez agréer Monsieur l'Administrateur Territorial, l'expression de mes sentiments très respectueux.

A. ROKEN

André

Ruhengeri



3887

convoyer
pour la
16 juin au
matin

~ 9/614/2.E.14

~ 9/1390/2.E.14